

**Avis de PREEMPTION AVEC REVISION DE PRIX**

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

Département 31 : Commune de LHERM, Surface sur la commune : 30 a 37 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Surface	NC
BEGUE	D	0609			20 a 03 ca	Terrains d'agrément
BEGUE	D	0682			10 a 34 ca	Prés

**Et au prix de 3 000,00 € TTC (TROIS MILLE EUROS)**

**Cette préemption a pour objectifs :**

- Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
- Art. L143-2 CRPM : 5° La lutte contre la spéculation foncière

**et elle est motivée ainsi :**

Les parcelles vendues sont situées sur la commune de LHERM, dans le canton de MURET et dans la Petite Région Agricole des Vallées, en zone Agricole du Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit d'un secteur périurbain où les pressions foncières s'exercent fortement, rendant difficile la consolidation des exploitations agricoles locales et l'installation des jeunes agriculteurs. En outre, les parcelles se situent dans un secteur de grandes cultures et de polyculture-élevage.

L'intervention de la Safer Occitanie permettrait de maintenir ou d'installer un agriculteur et/ou de consolider et d'améliorer la répartition parcellaire des exploitations agricoles du secteur tout en préservant la vocation agricole professionnelle des parcelles vendues.

Son intervention permettrait également de lutter contre la spéculation foncière par une contre-offre de prix fixée à 3000 €, le prix de vente de ces parcelles à vocation agricole étant excessif par rapport aux prix pratiqués dans le secteur pour des parcelles de même nature.

La Safer Occitanie a d'ores et déjà été sollicitée par une personne publique souhaitant mettre à disposition les parcelles à un agriculteur local afin de préserver la vocation agricole des parcelles vendues et d'éviter la spéculation foncière.

Toutefois, la décision d'attribution définitive ne sera prise par la Safer Occitanie qu'après étude des candidatures éventuelles, que la publicité légale, à réaliser, pourrait révéler.

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie  
09 70 10 20 30

**SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

- Ariège
- Aude
- Aveyron
- Gard
- Gers
- Haute-Garonne
- Hautes-Pyrénées
- Hérault
- Lot
- Lozère
- Pyrénées-Orientales
- Tarn
- Tarn-et-Garonne

**SERVICES RÉGIONAUX**

Territoires, Aménagement et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL  
10, chemin de la Lacade  
Auzeville-Tolosane  
BP 22125  
31321 Castanet-Tolosan Cedex  
Tél : 09 70 10 20 30  
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €  
RCS TOULOUSE  
SIREN 086 120 235  
APE : 4299 Z

<p>Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>	<p><b>Visa et Cachet de la Mairie</b> 09/10/2023 </p>	<p>Pour la Safer Occitanie </p>
--	--	--